MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

-=-=-=-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

=-=-=-=-=-=-=-

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

BURKINA FASO
Unité-travail- Justice

REPONSES AU QUESTIONNAIRE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION SUR L'EDUCATION POUR LA COMPREHENSION ET LA PAIX INTERNATIONALE ET L'EDUCATION RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX LIBERTES FONDAMENTALES DE 1974

1. **Renseignement concernant le répondant**

Date : **20 février 2013**

Département responsable : **Ministère des Enseignements secondaire et supérieur-**

Personne à contacter : [redacted]

Adresse postale : [redacted]

Numéro de téléphone **:** [redacted]

Adresse électronique [redacted]

2. **Composante de l'éducation pour la paix et de droits de l'homme :**

Données précises sur les mesures législatives, judiciaires et administratives prises par l'Etat

Réponse : l'Etat burkinabè a adopté des politiques, programmes, plans et stratégies sur la mise en œuvre de la recommandation de 1977' en vue de promouvoir l'éducation pour la paix et les droits de l'homme. On peut citer :

- ***La politique national des droits humains ;***
- ***La stratégie nationale de développement intégré de la pette enfance ;***
- ***La loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées dont les articles 9 à 15 sont relatifs à l'éducation des enfants en situation de handicap ;***

- ***La loi n°13-2007 du 30 juillet portant loi d'orientation de l'éducation qui reconnait le droit à l'éducation sans discrimination.***

Moyens mis en place pour attirer l'attention de différentes autorités du pays sur la Recommandation et pour surmonter les éventuels obstacles

Réponse :

Les mécanismes de coordination des politiques relatifs à l'enfant sont les suivants :

- ***La création du Conseil national pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant (CNSPDE). Il est chargé :***
 - ✓ ***De définir les grandes orientations de développement de l'enfant ;***
 - ✓ ***D'assurer un plaidoyer en faveur de la promotion des droits de l'enfant ;***
- ***Les mesures prises pour faire connaitre les principes fondamentaux des recommandations sont essentiellement constituées des activités de promotion et de sensibilisation sur les droits de l'enfant que sont les conférences, les activités médiatiques, la célébration régulière de la journée de l'enfant africain le 16 juin de chaque année ;***
- ***La mise en place du Conseil national de l'Education (CNE) qui un organe consultatif dont la mission principale est d'assister par ses avis le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'éducation.***
-

3- Veuillez décrire brièvement quelles sont les grandes questions qu'il convient de résoudre pour mettre en œuvre dans le pays des dispositions essentielles de la Recommandation.

Réponse :

Comment faire pour que tous les enfants et en particulier les filles aient accès dans des conditions d'égalité à des possibilités d'éducation quelle que soit la région dans laquelle ils vivent y compris dans les régions les moins développées ?

- ✓ Procédure d'élaboration et de mise en œuvre des politiques nationales

4- L'éducation pour la paix et les droits de l'homme figure-t-elle dans les plans et stratégies nationaux, notamment ceux énumérés ci-après, lorsqu'ils existent ?

- ✓ Plans nationaux concernant l'Éducation pour tous (EPT) : **OUI**
- ✓ Plans sectoriels nationaux pour l'éducation de base, l'enseignement supérieur: **OUI**
- ✓ Plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme : **OUI**

- ✓ Stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres plans de développement : **OUI**

Si vous avez répondu oui à l'une des questions ci-dessus, veuillez préciser en donnant également un calendrier de mise en œuvre, le cas échéant.

Réponse :

- ***Des programmes et des mesures ont été adoptés pour la pleine réalisation du droit à l'éducation sur la base de l'égalité des chances entre tous les enfants à tous les niveaux de l'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire et supérieur).***
- ***Des mesures ont été prises dans le sens de rendre l'enseignement primaire entièrement gratuit ;***
- ***Des mesures ont été prises pour faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux enseignements général, classique et professionnel.***

5- Un comité ou une entité ont-ils été spécialement créés pour concevoir et mettre en œuvre les politiques nationales relatives à l'éducation pour la paix et les droits de l'homme ?

- ***Oui X***
- Non

Si oui, veuillez indiquer quelle entité particulière a été mise en place, quels mandats et fonctions lui ont été attribués et quelles institutions et personnes en sont membres.

Réponse :

- ✓ ***la création du comité interministériel des Droits humains et du droit international humanitaire (CIDMDH) ;***
- ✓ ***la création de la commission nationale des Droits humains (CNDH) ;***
- ✓ ***la création du Ministère de la Promotion des Droits humains (MPDHC).***

6- Quels groupes les politiques nationales visent-elles ? Veuillez sélectionner une ou plusieurs des catégories ci-après.

Réponse :

- ✓ ***École primaire***
- ✓ ***École secondaire***
- ✓ ***Enseignement supérieur***
- ✓ ***Enseignement et formation techniques et professionnels***
- ✓ ***Enseignants***
- ✓ ***Société civile, éducation non formelle***

7- Dans quelle mesure les plans et stratégies d'éducation pour la paix et les droits de l'homme sont-ils intégrés dans les composantes d'éducation formelle énumérées ci-après ? Veuillez donner, le cas échéant, des exemples d'actions menées pour chaque composante.

(a) Programme (ex : enseignement obligatoire ou facultatif, dans le cadre d'une matière ou de plusieurs) :

- L'éducation pour la paix et les droits de l'homme est-elle obligatoire ou facultatif
- Est-elle dispensée dans le cadre d'une matière ou de plusieurs ?
- De quelles matières fait-elle partie (ex : éducation civique, histoire, sciences, mathématiques, langues, etc.) et à quel niveau d'études est-elle enseignée ?

Réponse :

L'éducation aux droits humains est un processus dont la finalité est l'instauration d'une culture de paix, de la tolérance, de la démocratie et du respect des droits de l'homme ; d'où l'élaboration d'un manuel guide pour l'éducation aux droits humains à l'école primaire.

L'éducation aux droits humains à l'école se fait par le biais de toutes les disciplines enseignées à l'école mais particulièrement aux cours d'éducation civique, d'histoire et de langues.

Cette éducation est obligatoire mais non mis en œuvre. Elle est dispensée dans le cadre d'une matière. Elle fait partie de l'éducation civique.

(b) Formation initiale et en cours d'emploi des enseignants et autres personnels de l'éducation (Référence : § 33-37)

- L'éducation pour la paix et les droits de l'homme est-elle incluse dans :
 - la formation initiale des enseignants ?,
 - la formation des enseignants en cours d'emploi ?,
 - la formation des chefs d'établissement ?
- La participation est-elle volontaire ou obligatoire ?

Réponse :

La pratique effective de l'éducation aux droits humains à l école primaire et au secondaire implique des formations de formateurs.

La formule des formations graduées permet de disposer après chaque session de formation de plus de formateurs pour récupérer la méthodologie d'enseignement des droits humains à un nombre d'acteurs encore plus important.

(c) **Procédures et outils d'enseignement et d'apprentissage** (ex : manuels et autres matériels, méthodologies pédagogiques centrées sur l'apprenant, qui encouragent la participation, etc.) (Référence : Recommandation de 1974, § 10-19, § 38-40) .

Réponse :

L'environnement dans lequel il faut apprécier la mise en œuvre de l'éducation aux droits humains se caractérise d'une part par des aspects historiques et juridiques relevant d'un cadre national international aux couleurs onusiennes et d'autre part par un cadre national très animé dans le double aspect éducation et droits humains. Le cadre national se caractérise par des innovations éducatives consistantes dans la prise en compte des thèmes émergeants dans les curricula d'enseignement qui sont :

- ***Education environnementale ;***
- ***Education à la citoyenneté ;***
- ***Education aux droits des enfants***.

8**.** Quelle institution est chargée de la mise en œuvre, et avec quels partenaires coopère-t-elle (ex : établissements de formation des enseignants, institutions nationales chargées de l'élaboration des programmes scolaires, etc.) ?

• Programmes scolaires :

• Formation des enseignants :

• Matériels pédagogiques :

• Environnement éducatif :

Réponse :

- ***Programmes scolaires et Formation des enseignants : Direction générale des Inspections et de la Formation pédagogique (DGIFP), l'Ecole national supérieur de l Université de Koudougou (ENS/UK) ; l'Institut des sciences (IDS), les Ecoles nationales des Enseignants du Primaire (ENEP).***

Un budget est-il spécifiquement alloué à la mise en œuvre des politiques ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer son pourcentage par rapport au budget de l'État.

Réponse :

Le budget du secteur de l'éducation est passé de 141 532 804 000 francs CFA en 2006 à 205 850 974 000 francs CFA en 2010 soit 19% du budget de l'Etat en 2010.

Cette situation traduit la volonté du gouvernement burkinabè de faire du droit à l éducation une réalité.

10. Existe-t-il un mécanisme de suivi systématique de la mise en œuvre des politiques ?

Réponse : • Oui

Si oui, veuillez préciser quelles personnes/institutions participent à ce mécanisme.

Réponse
Les cadres sectoriels de dialogue mis en place dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable (SCADD) permettre de suivre la mise en œuvre des politiques dans tous les secteurs.

- ✓ Éléments de la mise en œuvre nationale de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme

11. Veuillez décrire brièvement les thèmes, questions et sujets relatifs à la Recommandation de 1974 qui sont intégrés dans l'éducation dans votre pays (ex : informations sur les cadres et mécanismes existants en matière de démocratie et de droits de l'homme ; sujets relatifs à la démocratie et aux droits de l'homme ; sujets relatifs à la vie quotidienne de l'apprenant tels que violence à l'école ou VIH et SIDA ; valeurs éthiques et morales telles que culture de la paix, justice, droits et responsabilités).

Réponse :
Il s'agit surtout des thèmes émergents tels que :

- ***l éducation environnementale ;***
- ***l'éducation à la prévention contre les IST, le VIH et le SIDA;***
- ***l'éducation à la sécurité routière;***
- ***l'éducation aux droits de l enfants;***
- ***l'éducation à la citoyenneté ;***
- ***l'éducation à l art et à la culture;***
- ***l'éducation à la santé, à l'hygiène et à l assainissement.***

12. Veuillez citer quelques exemples de mesures/pratiques mises en œuvre dans les domaines ci-après, en mettant l'accent sur les principales initiatives considérées comme novatrices et fructueuses.
(a) **Célébration de la diversité** (ex : éducation interculturelle, dialogue interculturel et interreligieux)

Réponse : RAS

(a) **Célébration de la diversité** (ex : éducation interculturelle, dialogue interculturel et interreligieux)

Réponse:

- ***semaine nationale de la culture (tous les deux ans);***
- ***semaine nationale de la citoyenneté;***
- ***forum national sur les droits humains (décembre de chaque année).***

(b) Éducation bilingue et multilingue

Réponse:

- ***création d'école et de collèges multilingues***

(c) Promotion des systèmes éducatifs attentifs à la question de l'égalité entre les sexes

Réponse:

- ***Le système éducatif burkinabè a intégré l'approche genre dans ses mécanismes de fonctionnement ;***

(d) Prévention du racisme, de la discrimination et de la violence

Réponse:
Cela se fait à travers :

- ***l'intervention des organisations de la société civile dans les établissements d'enseignement ;***
- ***l'existence d'un programme d'éducation civique et morale qui prend en compte ces problématiques.***

(e) Engagement civique des jeunes

Réponse :

- ***Semaine culturelles des établissements d'enseignement secondaire.***

13. Veuillez donner quelques exemples d'activités et/ou de partenariats associés aux institutions et thèmes particuliers ci-après.
(f) Écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) (Référence : § 23)

Réponse :

- ***Festival organisé tous les deux ans à Lomé (TOGO) portant sur l'inter culturalité***
- ***ateliers souvent organisés au Burkina Faso sur la paix et la tolérance***

(g) Education non formelle

Réponse : RAS

(h) Etablissements d'enseignement supérieur

Réponse : RAS

(i) Relations entre les écoles, les gouvernements locaux, les universités, la société civile et la communauté dans son ensemble

Réponse : RAS

(j) Coopération internationale (Référence : § 43-45) (ex : programmes d'échange pour les professionnels de l'éducation et les étudiants, projets de recherche, colloques et ateliers, coopération avec les organisations de la société civile, universités, réseaux d'écoles, etc.).

Réponse : RAS

14. Quels types de travaux de recherche ont été menés dans le domaine de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme ? Quel effet les conclusions de ces travaux ont-elles sur la formulation des politiques et les pratiques en matière d'éducation ? Quels partenaires (ex : chaires UNESCO, universités, instituts de recherche, établissements de formation des enseignants, centres de formation des adultes, ONG) y participent ? (Référence : § 41-42)

Réponse : RAS

15. Par quels moyens l'impact de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme sur les apprenants est-il évalué ?

Réponse : RAS

3. Défis et observations générales

16. Compte tenu de l'expérience de votre pays dans le domaine de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, veuillez décrire les principaux enseignements tirés ainsi que les difficultés et obstacles rencontrés, et formuler toute suggestion qui permettrait de conforter et d'améliorer la situation en la matière, à l'échelle nationale, régionale et internationale

Réponse :

- ✓ ***Enseignements tirés : engagement des autorités, meilleure prise de conscience des élèves et étudiants, abnégation des enseignants***
- ✓ ***Difficultés : ressources financières et humaines insuffisantes (en qualité et quantité)***
- ✓ ***Suggestions : formation appropriée des enseignants, nécessité de mieux coordonner les activités***